

## L'EXAMEN THEORIQUE DES PERMIS A1 ET A2

### L'ÉPREUVE THEORIQUE MOTO (ETM) DES PERMIS A1 et A2

Elle comprend 40 questions à choix multiples sous forme d'images fixes et de vidéos.

Ces questions, et notamment celles qui ont trait à la sécurité comme les éléments mécaniques, ou les équipements de protection individuelle, sont abordées en adoptant le point de vue du motard.

Le candidat doit apporter les réponses exactes à au moins 35 de ces questions pour réussir.

Une fois validé, l'ETM est valable cinq ans (voir l'arrêté du 17/11/2022).

L'ETM concerne tous les candidats inscrits au permis de conduire des catégories A1 et A2 et se tient dans l'un des centres d'examen des organismes agréés.

MOTO-ÉCOLE